

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231207-DEL2023120717-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2023



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
7 décembre 2023

Délibération n° 2023-12-07/17
Direction des Finances

Le 7 décembre 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 01/12/2023

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, M. Surie, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Heubert, Bekare, Amédéo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (05) :

M. Marcuzzo à M. Le Maire, Mme Roy à Mme Brasset, M. Studzinska à M. About, M. Corceiro à M. Delaroche, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE :

OBJET : Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions prévues au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU le rapport de CLETC du 03 octobre 2023, notifié à la commune le 23 octobre 2023

CONSIDERANT la nécessité pour chaque commune de se prononcer sur ce rapport,

VU l'avis de la commission des finances locales, budget de la Ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 29 novembre 2023,

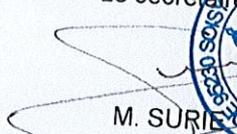
VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PAR vingt-neuf voix POUR,
ET trois abstentions,

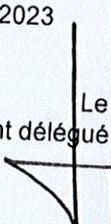
- **APPROUVE** le rapport de la CLETC du 03 octobre 2023

Le secrétaire,


M. SURIE



Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc STREHAJAN



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **13 DEC. 2023**

Mis en ligne et/ou notifié le : **14 DEC. 2023**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

14 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.